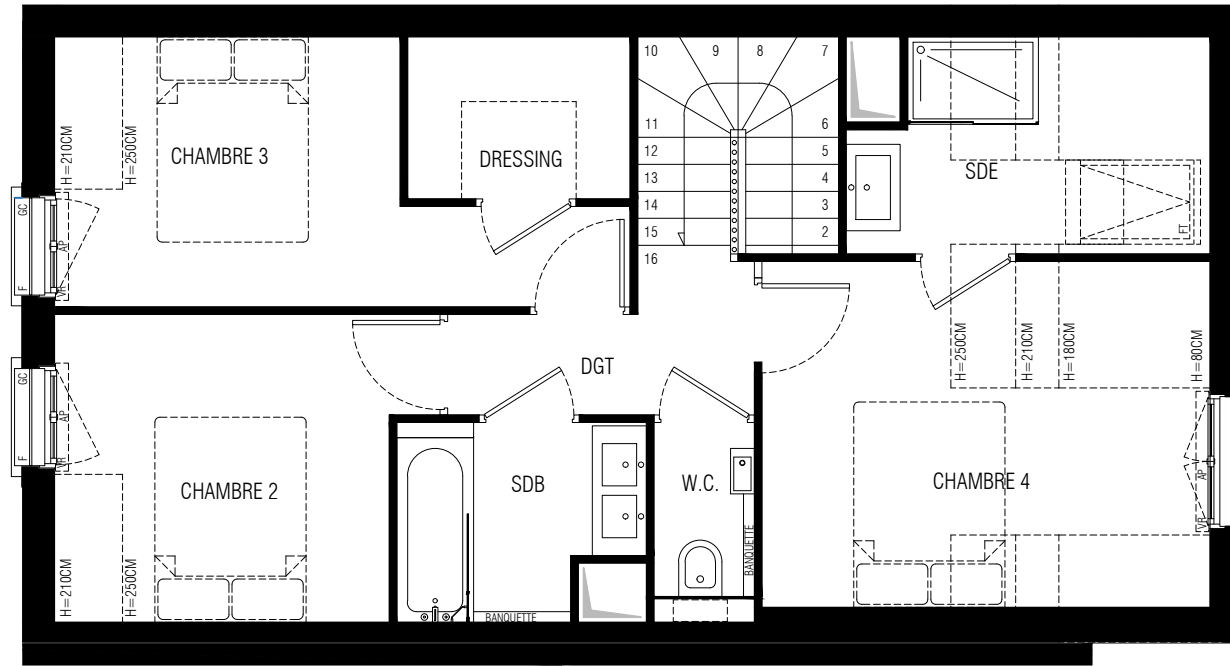
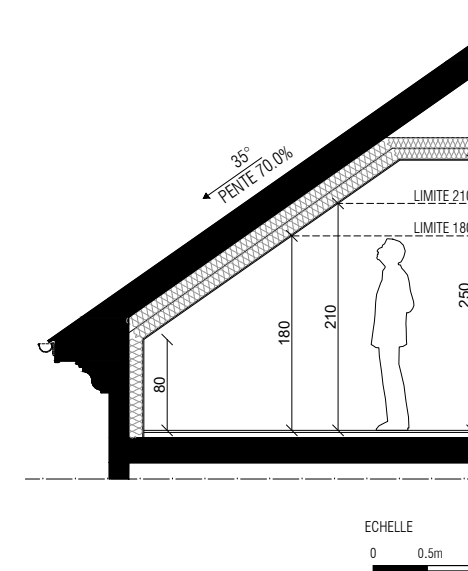




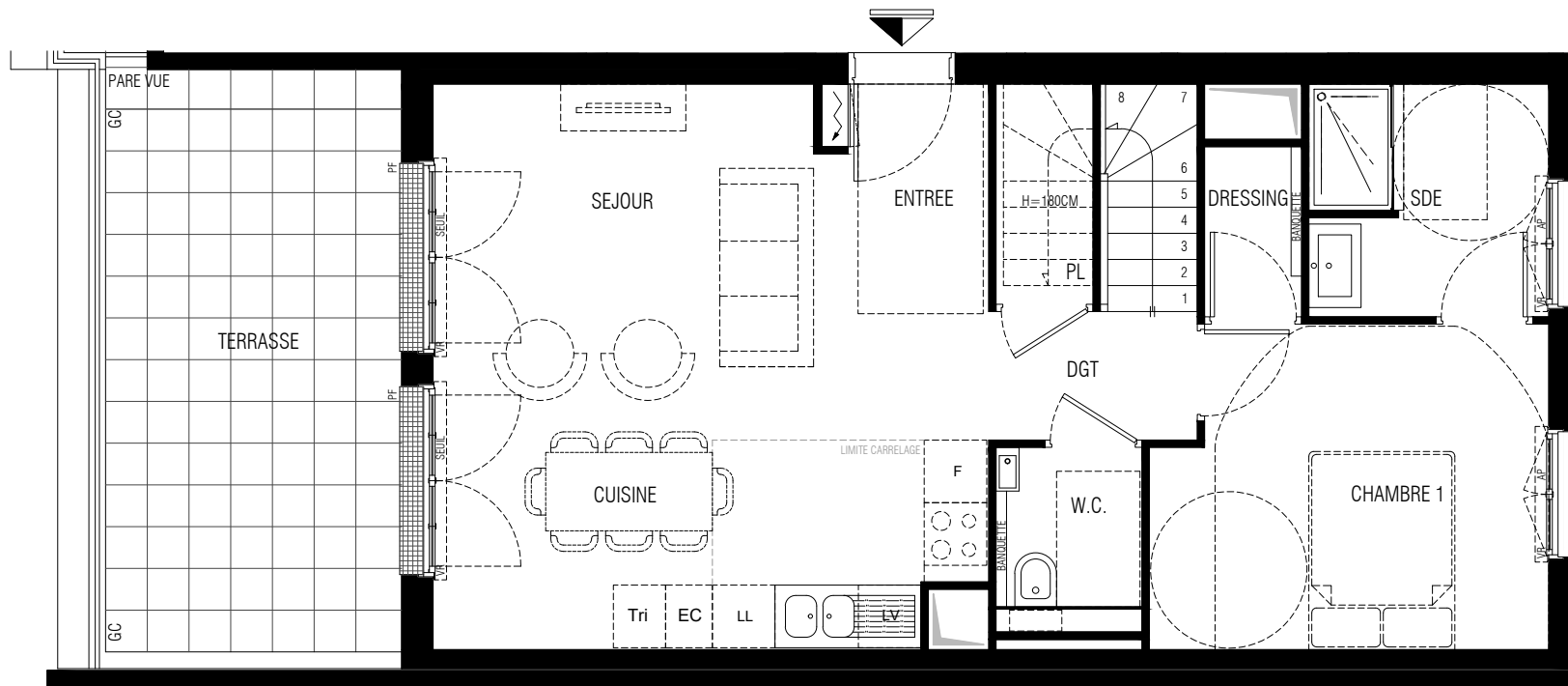
HAUT DUPLEX



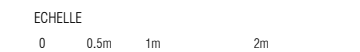
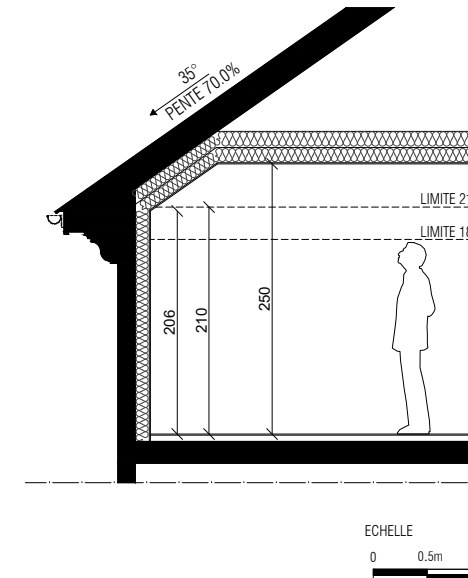
COUPE DE PRINCIPE 1



BAS DUPLEX



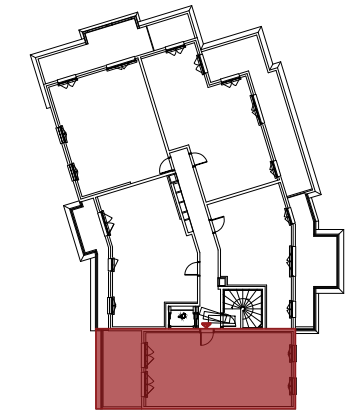
COUPE DE PRINCIPE 2



QUARTUS

ET LA VILLE SE PARTAGE

AGAPANTHE
LE PLESSIS ROBINSON
Angle Avenue Galilée - Avenue Denis Papin
92350 LE PLESSIS ROBINSON



HALL : A	R+4	A 405		T5
		S.HABITABLES	S.UILES	
BAS DUPLEX				
ENTREE		2.2m ²		2.2m ²
ESPACE DE VIE :		26.1m ²		26.1m ²
SEJOUR		15.8m ²		15.8m ²
CUISINE		10.3m ²		10.3m ²
CHAMBRE 1		11.3m ²		11.3m ²
SALLE D'EAU "SDE"		5.1m ²		5.1m ²
W.C.		2.1m ²		2.1m ²
DRESSING		1.5m ²		1.5m ²
DEGAGEMENT "DGT"		3.4m ²		3.4m ²
TOTAL SURFACE HABITABLE		51.7m ²		51.7m ²
HAUT DUPLEX				
CHAMBRE 2		9.3m ²		9.3m ²
CHAMBRE 3		10.0m ²		10.0m ²
CHAMBRE 4		10.7m ²		13.3m ²
SALLE DE BAIN "SDB"		3.7m ²		3.7m ²
SALLE D'EAU "SDE"		3.5m ²		6.3m ²
W.C.		1.5m ²		1.5m ²
DRESSING		3.1m ²		3.1m ²
DEGAGEMENT "DGT"		3.3m ²		3.3m ²
TOTAL SURFACE HABITABLE		45.1m ²		50.5m ²
TOTAL SURFACE DUPLEX		96.8m ²		102.2m ²
TERRASSE		16.3m ²		16.3m ²
TOTAL SURFACE ANNEXE		16.3m ²		16.3m ²
TOTAL SURFACE		113.1m ²		118.5m ²

LEGENDE :

VR _ VOLETS ROULANTS	AP _ ALLEGE PLEINE	LL _ LAVE-LINGE
VB _ VOLETS BATTANTS	LV _ LAVE-VAISSELLE	TABLEAU ELECTRIQUE
GC _ GARDE-CORPS	F _ REFRIGERATEUR	SOFFITE_FAUX PLAFOND_RETOMBEE MINI 210CM HSFP
PL _ PLACARD	CUISSON	GAINTE TECHNIQUE
PF _ PORTE-FENETRE		
F _ FENETRE		
FT _ FENETRE DE TOIT		

NOTA 1 :

- La surface des placards est comptabilisée dans celle des pièces attenantes

INDICE : R1_PMR DATE : 23.09.2021

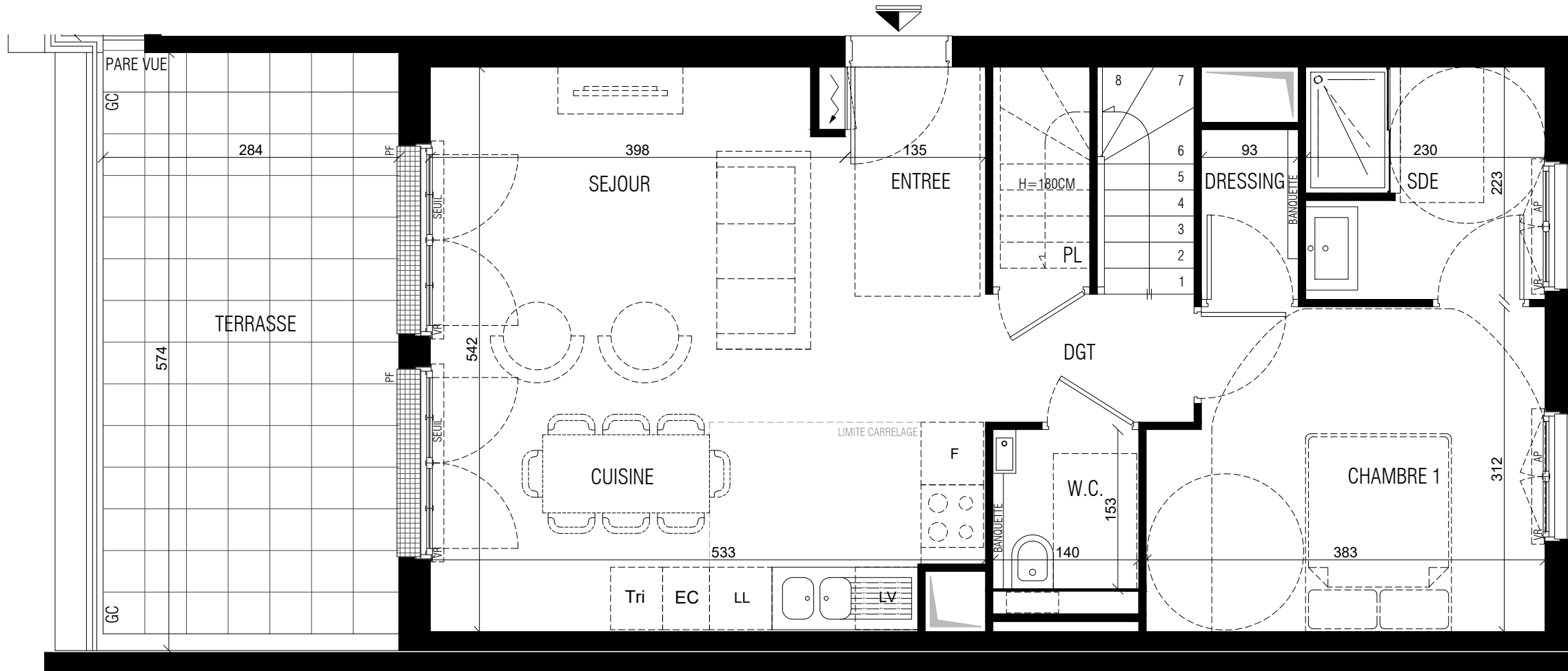
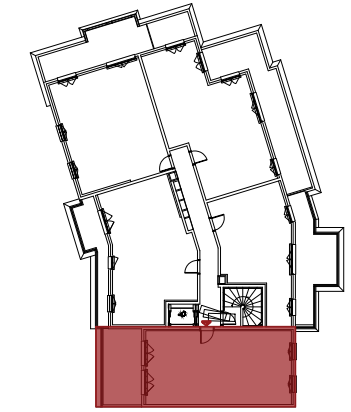
Nota 2 : Les superficies données sont approximatives et les surfaces habitables sont conformes au décret du 23 Mars 1997 (art.4.1). Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques, réglementaires ou administratives lors de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que les équipements. Les soffites, faux-plafonds, retombées, gaines techniques, canalisations, trappes de visite, descentes d'eaux pluviales, équipements électriques ne sont pas systématiquement représentés ou le sont à titre indicatif. Les dimensions et implantations des appareils de chauffage, lorsqu'ils sont représentés, sont également indicatives et seront soumises à la conformité de l'étude thermique. La hauteur des seuils est approximative et correspond à la différence entre niveaux fini et extérieur et ils ne seront pas supérieurs à celles autorisées par les diverses réglementations.



QUARTUS

ET LA VILLE SE PARTAGE

AGAPANTHE
LE PLESSIS ROBINSON
Angle Avenue Galilée - Avenue Denis Papin
92350 LE PLESSIS ROBINSON



HALL : A	R+4	A 405	T5
		S.HABITABLES	S.UTILES
BAS DUPLEX			
ENTREE		2.2m ²	2.2m ²
ESPACE DE VIE :		26.1m ²	26.1m ²
SEJOUR		15.8m ²	15.8m ²
CUISINE		10.3m ²	10.3m ²
CHAMBRE 1		11.3m ²	11.3m ²
SALLE D'EAU "SDE"		5.1m ²	5.1m ²
W.C.		2.1m ²	2.1m ²
DRESSING		1.5m ²	1.5m ²
DEGAGEMENT "DGT"		3.4m ²	3.4m ²
TOTAL SURFACE HABITABLE		51.7m²	51.7m²
HAUT DUPLEX			
CHAMBRE 2		9.3m ²	9.3m ²
CHAMBRE 3		10.0m ²	10.0m ²
CHAMBRE 4		10.7m ²	13.3m ²
SALLE DE BAIN "SDB"		3.7m ²	3.7m ²
SALLE D'EAU "SDE"		3.5m ²	6.3m ²
W.C.		1.5m ²	1.5m ²
DRESSING		3.1m ²	3.1m ²
DEGAGEMENT "DGT"		3.3m ²	3.3m ²
TOTAL SURFACE HABITABLE		45.1m²	50.5m²
TOTAL SURFACE DUPLEX		96.8m²	102.2m²
TERRASSE		16.3m ²	16.3m ²
TOTAL SURFACE ANNEXE		16.3m²	16.3m²
TOTAL SURFACE		113.1m²	118.5m²

LEGENDE :

VR _ VOLETS ROULANTS	AP _ ALLEGE PLEINE	LL _ LAVE-LINGE
VB _ VOLETS BATTANTS	LV _ LAVE-VAISSELLE	TABLEAU ELECTRIQUE
GC _ GARDE-CORPS	F _ REFRIGERATEUR	SOFFITE_FAUX PLAFOND_RETOMBEE MINI 210CM HSFP
PL _ PLACARD	CUISSON	GAINTE TECHNIQUE
PF _ PORTE-FENETRE		
F _ FENETRE		
FT _ FENETRE DE TOIT		

ECHELLE

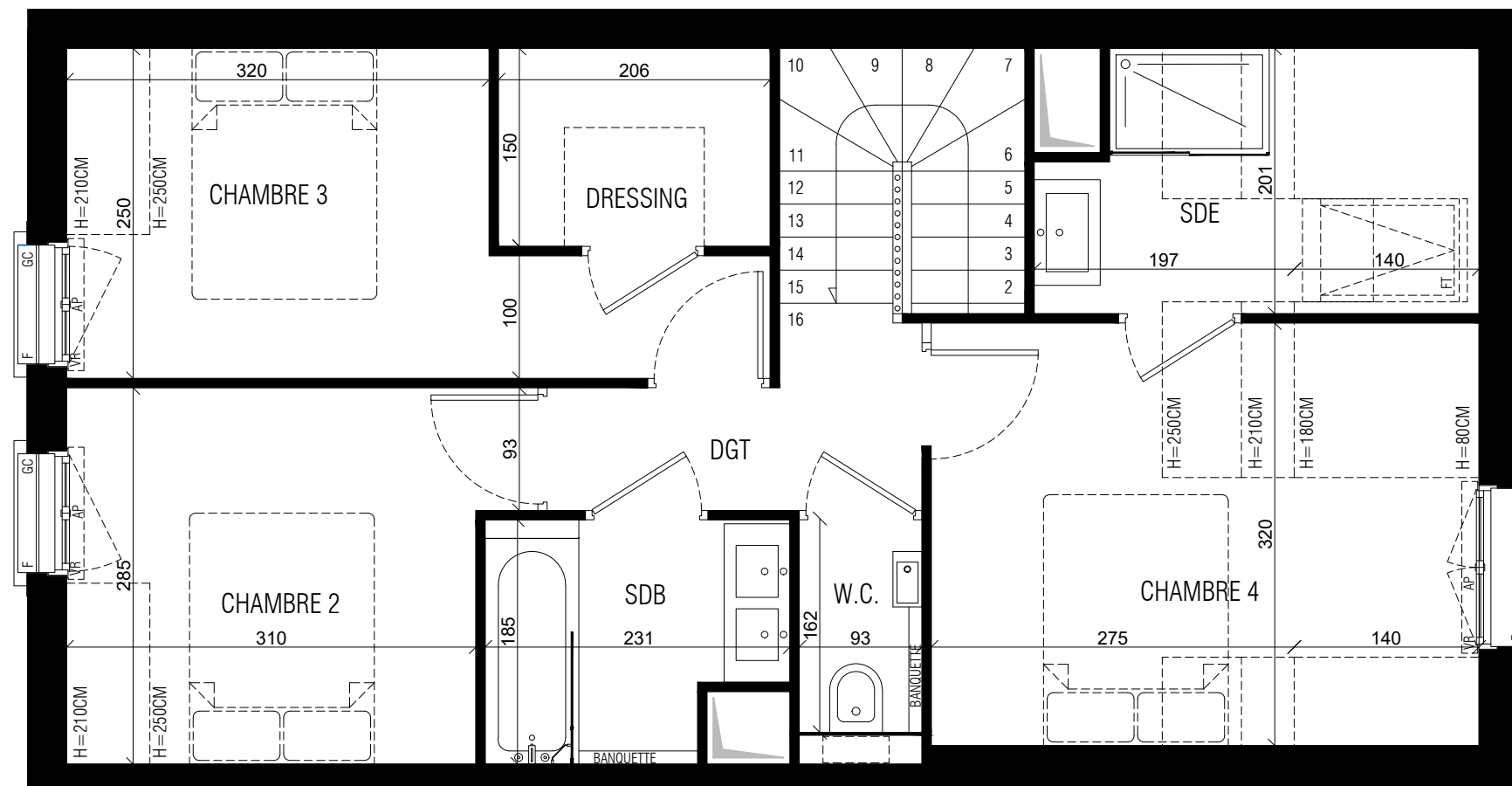


Nota 2 : Les superficies données sont approximatives et les surfaces habitables sont conformes au décret du 23 Mars 1997 (art.4.1). Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques, réglementaires ou administratives lors de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que les équipements. Les soffites, faux-plafonds, retombées, gaines techniques, canalisations, trappes de visite, descentes d'eaux pluviales, équipements électriques ne sont pas systématiquement représentés ou le sont à titre indicatif. Les dimensions et implantations des appareils de chauffage, lorsqu'ils sont représentés, sont également indicatives et seront soumises à la conformité de l'étude thermique. La hauteur des seuils est approximative et correspond à la différence entre niveaux fini et extérieur et ils ne seront pas supérieurs à celles autorisées par les diverses réglementations.

NOTA 1 :

- La surface des placards est comptabilisée dans celle des pièces attenantes

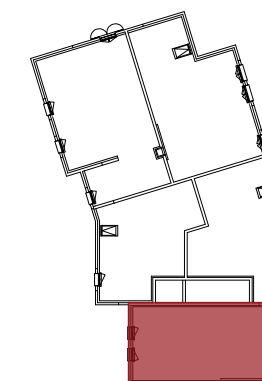
INDICE : R1_PMR DATE : 23.09.2021



QUARTUS

ET LA VILLE SE PARTAGE

AGAPANTHE
LE PLESSIS ROBINSON
Angle Avenue Galilée - Avenue Denis Papin
92350 LE PLESSIS ROBINSON



HALL : A	R+4	A 405	T5
		S.HABITABLES	S.UTILES
BAS DUPLEX			
ENTREE		2.2m ²	2.2m ²
ESPACE DE VIE :		26.1m ²	26.1m ²
SEJOUR		15.8m ²	15.8m ²
CUISINE		10.3m ²	10.3m ²
CHAMBRE 1		11.3m ²	11.3m ²
SALLE D'EAU "SDE"		5.1m ²	5.1m ²
W.C.		2.1m ²	2.1m ²
DRESSING		1.5m ²	1.5m ²
DEGAGEMENT "DGT"		3.4m ²	3.4m ²
TOTAL SURFACE HABITABLE		51.7m²	51.7m²
HAUT DUPLEX			
CHAMBRE 2		9.3m ²	9.3m ²
CHAMBRE 3		10.0m ²	10.0m ²
CHAMBRE 4		10.7m ²	13.3m ²
SALLE DE BAIN "SDB"		3.7m ²	3.7m ²
SALLE D'EAU "SDE"		3.5m ²	6.3m ²
W.C.		1.5m ²	1.5m ²
DRESSING		3.1m ²	3.1m ²
DEGAGEMENT "DGT"		3.3m ²	3.3m ²
TOTAL SURFACE HABITABLE		45.1m²	50.5m²
TOTAL SURFACE DUPLEX		96.8m²	102.2m²
TERRASSE		16.3m ²	16.3m ²
TOTAL SURFACE ANNEXE		16.3m²	16.3m²
TOTAL SURFACE		113.1m²	118.5m²

LEGENDE :

VR _ VOLETS ROULANTS	AP _ ALLEGE PLEINE	LL _ LAVE-LINGE
VB _ VOLETS BATTANTS	LV _ LAVE-VAISSELLE	TABLEAU ELECTRIQUE
GC _ GARDE-CORPS	F _ REFRIGERATEUR	SOFFITE_FAUX PLAFOND_RETOMBEE MINI 210CM HSFP
PL _ PLACARD	CUISSON	GAINTE TECHNIQUE
PF _ PORTE-FENETRE		
F _ FENETRE		
FT _ FENETRE DE TOIT		

NOTA 1 :

- La surface des placards est comptabilisée dans celle des pièces attenantes

INDICE : R1_PMR DATE : 23.09.2021

Nota 2 : Les superficies données sont approximatives et les surfaces habitables sont conformes au décret du 23 Mars 1997 (art.4.1). Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques, réglementaires ou administratives lors de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que les équipements. Les soffites, faux-plafonds, retombées, gaines techniques, canalisations, trappes de visite, descentes d'eaux pluviales, équipements électriques ne sont pas systématiquement représentés ou le sont à titre indicatif. Les dimensions et implantations des appareils de chauffage, lorsqu'ils sont représentés, sont également indicatives et seront soumises à la conformité de l'étude thermique. La hauteur des seuils est approximative et correspond à la différence entre niveaux fini et extérieur et ils ne seront pas supérieurs à celles autorisées par les diverses réglementations.